

Propylène Glycol

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Propylène Glycol
Autres moyens d'identification	25-349, 25-369, 25-369-1000, 25-369PC, 34-452WDS, 25-579, 35-364PR, 18-308, 18-308-40, 18-309, 18-309-1000, BULK-18300Y
Autres identifications	combustibles de cuisson, R.V. Super Concentrate, Fluide caloporteur
Usage recommandé	Veillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1800

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Irritation oculaire - catégorie 2B

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :
Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

H320 Provoque une irritation oculaire.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Identificateur du produit : Propylène Glycol - Ver. 1

Date de préparation : le 31 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1800

Page 01 de 08

Élimination :
Disposer du contenu/réceptacle conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
1,2-Propylene glycol	57-55-6	80-100		

Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Peau.

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec un spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Identificateur du produit : Propylène Glycol - Ver. 1

FDS No. : 1800

Date de préparation : le 31 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 08

Dermatite.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Non sensible à une décharge statique.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide

Identificateur du produit : Propylène Glycol - Ver. 1

FDS No. : 1800

Date de préparation : le 31 mars, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 03 de 08

conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
1,2-Propylene glycol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	10 mg/m3	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Disponibles dans ces couleurs : clair, jaune, or, rouge, bleu, vert, orange, rose, Orange, violet, blanc, brun.
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	-60 °C (-76 °F) (fusion); -60 °C (-76 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	187.6 °C (369.7 °F)
Point d'éclair	99 °C (210 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	0.01 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	12.5% (supérieure); 2.6% (inférieure)
Tension de vapeur	0.11 kPa (0.83 mm Hg) à 20 °C
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	1.036 - 1.100 à 20 °C
Solubilité	Soluble. dans l'eau; Soluble peu importe les proportions dans solvants organiques habituels.

Identificateur du produit : Propylène Glycol - Ver. 1

FDS No. : 1800

Date de préparation : le 31 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 04 de 08

Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	371 °C (700 °F)
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	54.05 mm ² /s à 20 °C (cinématique); 56 mPa.s à 20 °C (dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Poids moléculaire	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inconnu.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Hautes températures. Températures au-dessus de 99.0 °C (210.2 °F)

Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).
Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
1,2-Propylene glycol	Pas disponible	14800 mg/kg (lapin)	20800 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une très légère irritation ou ne montrent aucune irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une légère irritation. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Absorption par la peau

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Identificateur du produit : Propylène Glycol - Ver. 1

Date de préparation : le 31 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1800

Page 05 de 08

Ingestion

Sans danger d'après les tests sur les animaux.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer À la suite d'un contact cutané : à fortes concentrations dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
1,2-Propylene glycol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Ne nuit pas à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

Ne cause pas d'effets sur les fonctions sexuelles et la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
1,2-Propylene glycol	Pas disponible	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
1,2-Propylene glycol	52930 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 hrs)		Pas disponible	

Persistence et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Réglementation personnalisée 1

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Département réglementation et conformité

Numéro de téléphone 905-878-5544

Date de préparation le 31 mars, 2017

Identificateur du produit : Propylène Glycol - Ver. 1

Date de préparation : le 31 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1800

Page 07 de 08

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com.

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent être figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également être figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : Propylène Glycol - Ver. 1

FDS No. : 1800

Date de préparation : le 31 mars, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 08 de 08